

Eloge de la représentation

Le débat nous vient du fond des âges. Il est toujours actuel. Il n'est pas près d'être tranché. La question est donc la suivante : dès lors que le pouvoir politique procède du peuple, quel moyen est le plus juste qui lui permet d'exprimer sa volonté ?

On sait la réponse antique que propose Athènes : le peuple doit être sollicité directement et tout entier. On sait les deux grandes objections : d'une part, la démocratie directe ne saurait convenir qu'aux petites cités ; d'autre part, Athènes ne saurait être, pour aujourd'hui, un modèle, lui qui exclut de la citoyenneté, les femmes, les esclaves et les métèques.

Aussi bien, les temps modernes ont-ils proposé, avec le régime représentatif, une autre formule. Faute qu'une grande nation puisse convoquer tous ses citoyens sur l'agora, ils éliront leurs « représentants ». S'ensuivent alors quelques grandes et majestueuses fictions. Dans le régime représentatif, les représentants formeraient un « corps ». Ils constitueraient, en modèle réduit, la « nation ». Ils « représenteraient » moins leurs mandants qu'ils n'incarneraient la « volonté générale ».

Qui ne voit alors, que ces fictions, sont autant des vertus qu'elles sont des faiblesses. Des vertus parce que le pouvoir ainsi confié aux représentants tire sa légitimité de l'élection, qui reste la pierre de touche de la démocratie. Mais aussi des faiblesses, car la représentation ne garantit en rien la représentativité et le mandataire suspectera toujours son mandant de prendre ses aises avec son mandat.

Faut-il alors attendre des nombreuses modalités de la démocratie directe qu'elles remédient aux faiblesses de la démocratie représentative ? C'est la tentation du jour. Démocratie participative, conférence citoyenne, référendum, mandat impératif, tirage au sort... telles sont les propositions qui nourrissent, à nouveau, le débat public.

Nul doute qu'elles prospéreront mais aussi qu'elles s'épuiseront dans la grande confusion qu'elles génèrent.

Car, à bien y réfléchir, ce qui manquera toujours aux alternatives proposées par les tenants de la démocratie directe, ce sont les deux attributs qui s'attachent au mandat représentatif : la légitimité et la responsabilité. L'élection confère la première et promet de remettre en jeu la seconde. Que demander de plus ? □

MARC RIGLET